



REPUBLIQUE MALAGASY
Fitiavana - Tamin'razana - Fandrosoana

MINISTRE DE LA PECHE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

LICENCE DE PECHE

Pour navire battant
PAVILLON ETRANGER

N° 14/124 / P.E

NOM DU NAVIRE : BERNICA

CAMPAGNE 2014

0000133

B.P. 1699 Antananarivo 101

UNE PAS PHOTOCOPIER / TSY AZO ADIKA

Protocole d'accord MPRH/UE 76)

PROPRIETAIRE AFFRETEUR SAPMER Darse de pêche
Magasin 10 BP2012 97823 LE Port La Réunion

ESPECES CIBLES Espèces hautement migratoires listées à l'annexe I de la convention des Nations Unies de 1982, excepté
Cethorinus maximus, Rhincodon typus, Carcharodon carcharias, Carcharhinus falciformis, Carcharhinus longimanus, la famille des Alopiidae et Sphymidae

ENGINS DE PECHE AUTORISES : SENNE

VALIDITE LICENCE : Campagne 2014

ZONES DE PECHE ZEE Malagasy au-delà des 20 milles nautiques, excepté le banc de Leven et le banc de Castor

CARACTERISTIQUES DU NAVIRE

TYPE : SENNEUR IOTC 009 828

N° IM : DI 929 727

PORT ENREG : DZAUDZI (FR)

LHT : 79,7

lht : 14,5

TJB : 2684 Gu TJN : 799

EQUIPAGE : 33

FAX : +262/262 42 02 73

IND. APPEL : FLTZ

PUISSANCE MOTEUR : 3800 KW

FREQ :

Quittance : Transfert

du : 11/10/2013

La présente licence est délivrée au navire conformément aux dispositions de l'ordonnance n°93-022 du 04 mai 1993 et les textes réglementaires applicables à l'exercice de la pêche dans les eaux malagasy (mer territoriale et zone exclusive).

Fait à Antananarivo

LE MINISTRE DE LA PECHE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES



Sylvain